

Programme de la Formation CIF

Conseiller en Investissements Financiers



PROGRAMME DE FORMATION

Formation habilitante CIF selon la Loi « RBF » du 22 octobre 2010
Programme de formation prévu par instruction AMF n°2013-07 du 24 avril 2013

Intitulé de la formation : Conseiller en investissements financiers 150 heures.

Objectifs :

Acquérir des compétences en matière juridique, économique et financière pour exercer l'activité de Conseiller en Investissements Financiers.

Compétences :

A l'issue de la formation, le stagiaire a acquis :

- Les connaissances générales sur le conseil en investissements financiers ;
- Les connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers ;
- Les règles de bonne conduite des conseillers en investissements financiers ;
- Les règles d'organisation des conseillers en investissements financiers.

Public visé :

La formation s'adresse aux personnes désirant acquérir et valider l'habilitation pour devenir Conseiller en Investissements Financiers.

Prérequis :

Pas de prérequis.

Bloc de compétences :

Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

Débouchés :

A l'issue de la formation (et après obtention de la certification AMF), le stagiaire peut s'inscrire à l'Orias. La formation permet de devenir Conseiller en Investissements Financiers.

Suite de parcours :

Aucune.

Passerelles :

Pas de passerelles.

Equivalences :

Pas d'équivalences.

Durée de la formation : 150 heures

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier de conseiller en investissements financiers. Le temps minimum de formation est de 150 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à support@espace-elearning.fr, par téléphone au 03.62.26.36.50.

Modalités d'évaluation :

Chaque cours se termine par un contrôle de connaissances. A l'issue de la formation, chaque apprenant aura passé 4 contrôles de connaissances.

Chaque cours est validé lorsque l'apprenant a obtenu une note supérieure à 70% sur le contrôle de connaissance du cours.

Taux de réussite à la formation :

Le taux de réussite pour cette formation est supérieur à 95%.

Cliquez sur le lien pour consulter le détail des taux de réussite par formation : [Statistiques formations](#)

COURS 1 : CONNAISSANCES GENERALES SUR LE CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER

Module 1 – Introduction à l'économie

1. Politique économique et monétaire
2. Les indicateurs et marchés

Module 2 – Le statut de Conseiller en Investissements Financiers

1. L'ensemble des acteurs de l'intermédiation et de la distribution des instruments financiers
2. Cumul des statuts d'intermédiaires immatriculés à l'ORIAS et agents immobiliers
3. Le CIF, ses activités habituelles (conseil en investissement, conseil sur services d'investissement et conseil en biens divers).

Module 3 – Cadre juridique des instruments financiers et des services d'investissement

1. Les différents services d'investissement
2. L'agrément des prestataires de services d'investissement en France dont l'agrément des succursales
3. L'agrément des produits
4. Les fonctions réglementées

Module 4 : La responsabilité du conseil en investissements financiers

1. Responsabilité civile et assurances professionnelles
2. Responsabilité pénale
3. Le contrat
4. Les sanctions

Module 5 – La supervision des Conseillers en Investissements Financiers

1. Le cadre institutionnel et réglementaire français
2. Le cadre institutionnel et réglementaire européen
3. Le cadre institutionnel et réglementaire international

COURS 2 : CONNAISSANCES GENERALES SUR LES MODES DE COMMERCIALISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Module 1 – Le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance des services financiers

1^{ère} partie : Gouvernance des produits sous MIF 2 : obligations et responsabilité des producteurs et des distributeurs

1. Le champ d'application de la directive MIF 2
2. Le cadre producteur/distributeur
3. Le marché cible et le marché cible négatif
4. La relation producteur/distributeur
5. La particularité des SGP

2^{ème} partie : Règles et responsabilités

1. En matière d'informations
2. En matière de démarchage bancaire et financier
3. En matière de vente à distance
4. En matière de conseil client
5. En matière de communication promotionnelle et de publicité

3^{ème} partie : Les pouvoirs d'intervention des autorités nationales et de l'AEMF sur les produits

1. L'AMF/l'AEMF
2. Les produits financiers complexes

4^{ème} partie : La communication

1. Les documents d'information
2. Le prospectus

Module 2 – Gestion collective et gestion pour compte de tiers

1^{ère} partie : Principes généraux

1. Principes généraux de la gestion pour compte de tiers
2. Les acteurs de la gestion d'actifs
3. Les obligations vis-à-vis du régulateur
4. Les directives européennes relatives à la gestion d'actifs

2^{ème} partie : Les instruments de la gestion collective et la finance durable et solidaire

1. Les différents instruments de la gestion collective
2. Les mesures de performances des fonds et les facteurs de risque
3. Les différents types de gestion
4. La finance durable et solidaire

Module 3 – Les différents instruments financiers.

1. Les différentes catégories d'actifs et leurs risques
2. Les actions
3. Les obligations
4. Les titres de créances négociables
5. Les titres hybrides
6. Les OPC
7. Les produits dérivés
8. Les produits d'épargne bancaire et d'assurance
9. Les biens divers
10. Les crypto-actifs

Module 4 – Fonctionnement et organisation des marchés

1. La classification des marchés
2. La réglementation européenne relative aux marchés
3. Les principaux types de marchés
4. Les ordres
5. Le déroulement d'une séance sur les marchés réglementés
6. Les sources de données

Module 5 – Post Marché et infrastructures du marché

1. Les acteurs du post-marché
2. Le traitement des titres : de la négociation au règlement-livraison

Module 6 – Les émissions et les opérations sur titres

1. Les marchés primaires et les émissions de titres
2. Les opérations sur titres OST

Module 7 : Bases comptables et financières

1. Analyse financière
2. Les déclarations des entreprises
3. La fiscalité des particuliers
4. La fiscalité des entreprises



COURS 3 : REGLES DE BONNE CONDUITE DES CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Module 1 - Fondements des règles de bonne conduite et de la déontologie

1. Le code de déontologie et le cadre réglementaire
2. La conformité
3. La procédure d'alerte éthique
4. L'organisation de la déontologie
5. Les règles d'organisation et de bonne conduite des CIF

Module 2 – La réglementation des abus de marché

1. La réglementation des abus de marché
2. Les abus de marché
3. Les dérogations au règlement MAR
4. La prévention, la détection et la déclaration des abus de marché
5. Les sanctions

Module 3 – La confidentialité, la protection du client et de ses données personnelles et l'enregistrement, la conservation des données

1. La protection des clients
2. La protection du consommateur
3. La protection des informations
4. Le dispositif de protection des avoirs des clients

Module 4 – Les conflits d'intérêts : prévention, gestion et traitement

1. Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?
2. Le dispositif de prévention et le renforcement de l'organisation et de la gouvernance
3. La politique de gestion des conflits d'intérêts
4. La gestion des conflits d'intérêts

Module 5 – La connaissance et l'évaluation du client et l'obligation de vérifier le caractère adéquat produit/service recommandé

1. La connaissance du client
2. L'information à donner au client
3. L'obligation de vérifier le caractère adapté et l'adéquation produit/service recommandé
4. Les problématiques avec le client

Module complémentaire - Approfondissement sur le RGPD

1. Les grands principes du RGPD
2. Comment réaliser sa mise en conformité au RGPD ?
3. Fiches pratiques
4. Le contrôle de la CNIL



COURS 4 : REGLES D'ORGANISATION DES CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Module 1 – La réglementation pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

1^{ère} partie : Généralités

1. La notion de blanchiment
2. La notion de financement du terrorisme
3. Similitudes et différences entre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
4. La cartographie des risques par secteur d'activité

2^{ème} partie : Le contexte réglementaire et les instances de contrôle

1. Le contexte réglementaire
2. Les instances de contrôle

3^{ème} partie : Les obligations applicables aux professionnels assujettis au dispositif LCB-FT

1. Les obligations de vigilance
2. La déclaration de soupçon
3. Le gel des avoirs

Module 2 – La lutte anti-corruption

1. Les mesures de la loi Sapin 2
2. L'agence française anti-corruption
3. Les sanctions pénales
4. L'extraterritorialité de la loi Sapin 2

Module 3 – Le traitement des réclamations des clients

1. Le cadre réglementaire
2. Le dispositif de traitement des réclamations
3. L'indemnisation des préjudices subis par les épargnants et les investisseurs

